

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire

Section Guadeloupe
Mail: snpes971pjj@gmail.com



PàP, le 2 février 2018

DECLARATION LIMINAIRE AU CTT DU 2 février 2018

Nous ne manquerons pas de dénoncer à nouveau les **propos** « **calomnieux** » **et la partialité de la Directrice territoriale** de la PJJ Guadeloupe à l'encontre de notre organisation syndicale, lors de la réunion du 22 janvier 2018 avec les personnels de l'EPEI du Lamentin. En invitant les personnels de l'EPEI à « réfléchir sur leur choix lors des prochaines élections professionnelles » la directrice territoriale a fait preuve de partialité et de manipulation.

Nous condamnons cette posture de la Directrice territoriale qui n'est autre qu'une stratégie de « diviser pour mieux régner ». Politique qui a déjà été mise en œuvre par la DT Martinique.

Cet état de fait entache le dialogue social, déjà bien dégradé sur ce territoire.

Par courrier du 25 janvier 2018, le SNPES-PJJ/FSU Guadeloupe a interpellé la directrice de la PJJ sur les conditions de mise en œuvre du projet de restructuration du STEMOI de PàP.

Ce projet tel que décliné par la DTPJJ est pour l'heure une dégradation très claire des conditions d'exercices des missions. Ce sont ces raisons qui ont conduit les OS à le rejeter à l'unanimité.

La Directrice de la PJJ a fait une réponse par l'intermédiaire du DIR IDF/OM. Le contenu de ce courrier est le même que les précédents : réponses dilatoires et contre vérité par rapport à la réalité institutionnelle de la DT Guadeloupe.

Nous ne sommes pas dupes, ceci vise à soutenir sans réserve les actes et la politique du passage en force de la direction territoriale Guadeloupe. Nous nous attristons de cette orientation au regard des résultats pour les services, les missions éducatives et les personnels de la PJJ Guadeloupe.

Malgré cela, nous espérons que les recommandations nationales feront écho à nos observations et propositions à la DTPJJ afin que cette restructuration garantisse des conditions de travail pour les personnels satisfaisantes et une prise en charge et l'accueil de qualité pour les jeunes et leur famille.

Pour rappel nous préconisons une restructuration du STEMOI ambitieux visant le déploiement d'une politique éducative équilibrée sur l'ensemble du territoire. Les nombreux dysfonctionnements constatés au STEMOI que nous avons eu cesse de dénoncer et dont l'administration elle-même aujourd'hui s'est saisis comme levier pour proposer cette restructuration ne peuvent s'aggraver au travers d'une augmentation des RPS (risques psychosociaux) pour les personnels et d'une précarisation de la situation des jeunes et leur famille.

Nous réitérons et formulons nos propositions :

- L'application de la règle utilisée par la convention de gestion de la DIR : 196 RRSE pour 1 ETP éducateur pour l'exercice da la mission PEAT pour l'UEMO PàP
- Le maintien de la configuration existante pour **l'UEMO de Basse-Terre**. Sa resectorisation (incluant Sainte-rose et petit bourg) envisagée n'est pas en cohérence avec l'aménagement du territoire.

- Une reconnaissance et valorisation de l'insertion à **l'UEMO de Saint-Martin**. Pour cela la création officielle d'une mission d'insertion pour Saint-Martin (1 PT et un éducateur)
- Le maintien des moyens humains (2 éducateurs et un PT) de l'UEAJ de Basse-terre à la future mission d'insertion de Basse-Terre. Une montée en charge de l'activité de l'UEMO de Basse-terre est concomitante à l'activité de la future mission d'insertion
- Un temps plein de secrétariat pour **UEAJ Lamentin** qui s'occupera désormais de la mission insertion de Basse-terre
- L'application de la règle de **la mobilité** pour les deux unités de la même résidence administrative du futur STEMO selon les critères CAP

Suite à la restructuration, le SNPES-PJJ/FSU demande un CTT sur l'organisation du nouveau STEMO.